MAIRIE
250, Grande Rue - BP 4
73261 GRAND-AIGUEBLANCHE Cedex

TÉL
04 79 24 22 26

Grand Aigueblanche

COURRIEL
mairie@grand-aigueblanche.fr

2023-030

Arrêté municipal

Le Maire de la commune de Grand-Aigueblanche,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 10 mars 2023 de l'entreprise TK Elevator France,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu le mardi 4 avril 2023,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE

ARTICLE 1er
Dans le cadre des travaux de revitalisation du centre bourg, l'entreprise TK Elevator empiétera sur la chaussée devant le chantier de la Grande Rue ce qui entrainera un rétrécissement de la route durant deux heures le mardi 4 avril 2023.

ARTICLE 2
Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :
- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3
La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4
Le Maire de la commune de Grand-Aigueblanche, le Maire délégué d'Aigueblanche, la Directrice Générale des Services de la commune, La Police Municipale de la commune, la Gendarmerie de Moûtiers, le SDIS et les Services Techniques de la commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'association.

Grand-Aigueblanche, le 13 mars 2023

Le Maire délégué d'Aigueblanche,
Jean-Louis NIEMAZ

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE
SAVOIE